

Exploitation de la faune en République Centrafricaine

J. HARDOUIN

Résumé

Le potentiel faunique et touristique de la région de Bamingui-Bangoran est élevé, mais la population locale a été oubliée dans le programme de développement. Celle-ci a toujours eu une économie de chasse. Une meilleure utilisation des productions locales est possible. La lutte contre le braconnage commercial doit être intensifiée. Des observations scientifiques régulières doivent être réalisées pour éviter de mettre en péril une ressource naturelle renouvelable, très intéressante.

Summary

Potentialities of wildlife and tourism in the area of Bamangui-Bangoran are high, but local population has been omitted from the development programmes. Hunting economy has always been in force. A better use of the local production is possible. Fight against commercial poaching should be intensified. Scientific observations must be regularly organized to avoid destruction of a most interesting renewable natural resource.

A l'occasion d'une mission de reconnaissance en République Centrafricaine en avril 1982, une visite a été réalisée sur le site du projet PNUD/FAO CAF/78/006 «*Aménagement de la Faune*» et de sa zone principale d'influence, qui est centrée sur le Parc National du Bamingui-Bangoran. Ce projet a pour objectifs majeurs d'assurer une formation rapide de gardes-chasse et de créer un réseau de pistes dans le Parc voisin pour y développer le tourisme de vision.

La zone concernée est très typique, car elle est caractérisée par une économie basée sur l'exploitation de la faune. Les villages traversés montrent que les activités agricoles sont quasi nulles; on ne voit pas de signes dénotant un intérêt pour le petit élevage. Les marchés locaux sont très pauvres, et l'approvisionnement en vivres des stagiaires du Centre de Formation de Gardes-chasse pose de réels problèmes.

Il semble bien que les populations locales se sont toujours adonnées à la chasse, tant pour l'auto-consommation que pour la vente à des intermédiaires qui se chargeaient de ravitailler des centres parfois éloignés. Les recettes ainsi réalisées permettaient aux chasseurs d'acheter les vivres dont ils avaient besoin. La création administrative d'un Parc National (Bamingui-Bangoran) et d'une Réserve de faune qui est annexée (Koukourou-Bamingui) a transformé ces chasseurs, qui pratiquaient une économie de cueillette, en braconniers dont l'activité devenait illégale, même si elle n'avait pas changé. Des subtilités ont été introduites dans la législation permettant d'établir des distinctions entre la chasse traditionnelle et le commerce des produits de la chasse. En réalité, rien de nouveau n'a été apporté aux populations concernées pour compenser ce qu'elles ne pouvaient officiellement plus pratiquer.

Une observation sommaire de la région montre que le potentiel touristique est important; la grande faune y

est variée. Le pays a toujours été réputé pour la grande chasse que l'on pouvait y pratiquer; la perspective d'inscrire à son tableau antilope Bongo *Booceros curyarus*, élan de Derby *Taurotragus derbianus* Gray, éléphant *Loxodonta africana* ou lion *Panthero leo L.* est appréciée dans le monde cynégétique. Récemment, le tourisme de vision s'est installé, et il semble qu'il soit amené à se développer fortement dans les prochaines années. Les infrastructures font cependant défaut.

C'est probablement une erreur d'avoir voulu isoler le développement du Parc National et des réserves voisines du contexte plus général dans lequel ces enclaves sont situées. Au contraire, un développement intégré au bénéfice prioritaire et direct des populations locales pourrait être envisagé; on y ferait une place majeure aux activités liées au tourisme, sans exclure la relance de l'agriculture et la promotion du petit élevage. Il semble impossible de pouvoir obtenir la cessation de la chasse par les habitants, et il serait donc préférable d'aménager cette activité. Rien n'exclut la possibilité d'organiser des chasses de type traditionnel ou amélioré, avec l'aide des services officiels compétents, de manière à réduire le gaspillage, récupérer tous les sous-produits valorisables, accroître les revenus notamment par la suppression du caractère clandestin. Les visiteurs pourraient être conviés à certains moments de ces chasses, et créer ainsi une nouvelle source de revenus pour les populations locales devenant co-gérantes d'une partie du patrimoine national.

La lutte contre le vrai braconnage, organisé par des groupes commerciaux des grandes villes ou de l'étranger, devrait être par contre renforcée.

La création d'un artisanat en aval de la chasse doit être envisagée simultanément dans les villages de la région, pour permettre aux touristes de disposer de

petits trophées, pattes d'antilopes travaillées, anneaux de cornes ou de sabots, ... et d'autres souvenirs à emporter. Il n'est pas interdit de songer à une petite tannerie artisanale pour les peaux du gibier abattu.

Un meilleur contrôle de l'exportation du gibier sera possible dès qu'un Centre d'Observation du Milieu aura été aménagé sur place pour assurer le suivi permanent de la faune et de la flore. Les dénombrements périodiques sont en effet indispensables pour établir les plans de tir et les quotas pour les secteurs de chasse loués à des particuliers. Une

équipe légère de scientifiques permettrait de récolter les données nécessaires.

Faute de dispositions adéquates et en l'absence de données chiffrées relatives au capital faunistique de la région, on peut craindre une exploitation intempestive ou déséquilibrée mettant en péril l'avenir de cette ressource naturelle renouvelable susceptible de drainer vers la République Centrafricaine un nombre appréciable de visiteurs. Ceux-ci cesseront totalement de venir lorsque la faune intéressante aura disparu.

Jacques Hardouin, belge, Ingénieur agronome (Gembloux), docteur en médecine vétérinaire (Cureghem). Professeur ordinaire de zootechnie tropicale à l'Institut de Médecine Tropicale d'Anvers. — Consultant pour divers organismes nationaux et internationaux.